

PROCES VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 6 juillet 2023 – Salle de la Mairie – à 20 H30

L'an deux mil vingt-trois le six juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDPARIGNY, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.GARNIER Patrice, Maire.

Présents : M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, M. GALOPIN Jacky, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert , Mme VEILLARD Isabelle, M. PIEL Yves, M. THELLIER Roger , M. HAMEL René, Mme CHERBONNEL Isabelle, M. BERNARD Éric , Mme CROCHET Brigitte, , Mme HAMEL Valérie, Mme BOUGON Nathalie, Mme CHADUC Fabienne, M. PICOT Xavier, M. GERARD Stéphane , Mme LOYER Pascaline, Mme MOTTAIS Régine, M. COUILLARD Marin, M. HESLOUIN Guillem, , Mme JEHAN Marina

Ayant donné pouvoir :

M. AMIOT Christophe ayant donné pouvoir à M. DANIEL Gilbert
Mme OLIVIER Linda ayant donné pouvoir à Mme ROTH Nathalie

Absent excusé : M. JAMES Philippe

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Qui ont pris part à la délibération : 26

Quorum : **13**

M. Xavier PICOT a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L 2115 du CGCT.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 6 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

En ouvrant la séance, Monsieur le Maire demande à ajouter 2 sujets :

- Avenants négatifs aux travaux extension des ateliers
- Décision modificative

Ordre du Jour

Remerciements

M. GARNIER donne lecture des courriers pour le versement de la subvention annuelle :

- * L'association Rêves
- * Le Ligue contre le Cancer
- * Parigny S'anime
- * Le Club de l'Age d'Or de PARIGNY
- * l'Association Les Restos du Cœur

Ainsi qu'une carte de remerciement de Mme ROUSSEL Nelly, suite au décès de son Papa Gustave ROUSSEL.

DEL- 2023- 043 Subvention Complémentaire pour l'association les Restos du Cœur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2019, le conseil municipal a pris en charge 1/3 du loyer du local des restos du Cœur situé à la Fosse aux Loups à St Hilaire du Harcouët. Cela représente une somme de 2 880 €. Les 2/3 restant soit 5 760 € sont pris en charge par la ville de ST HILAIRE DU HARCOUET.

Il rappelle également qu'une subvention de 575 € est versée chaque année, somme qui est remboursée par l'intermédiaire de la CLECT.

Après plusieurs échanges lors des réunions de Pôle de ST HILAIRE DU HARCOUET avec les Maires des différentes communes, M. GARNIER et M. BOUVET ont demandé que le montant de ce loyer soit réparti sur l'ensemble des communes du secteur.

Un tableau a été présenté pour une répartition au prorata du nombre d'habitants.

Le montant de cette répartition pour GRANDPARIGNY s'élève à 1 805.57 € auquel il convient de soustraire la somme déjà versée de 575 € pour cette année.

le conseil municipal, à l'unanimité accepte le versement d'une subvention complémentaire à l'association les Restos du Cœur de 1 310.57 € arrondi à 1 315 €

DEL- 2023- 044 – Travaux de réfection des revêtements de voirie de Grandparigny 2023 - Résultats de la consultation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation en procédure adaptée a été effectuée pour les travaux de réfection des revêtements de voirie de Grandparigny.

A l'issue de l'ouverture des plis le 20 juin 2023 à 14 heures 00, après examen de la candidature acceptée sans observation, l'offre a été remise pour analyse au représentant de l'Agence Technique Départementale du Sud-Manche ayant réalisé l'étude d'assistance technique et le C.C.T.P.

Sur proposition de la commission, le conseil municipal , à l'unanimité décide de retenir l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, la Société PIGEON TP NORMANDIE pour un montant TTC de 130 295.75 €,

Monsieur Garnier indique que les travaux devraient être réalisés à la mi-septembre. Les voies concernées par ce programme sont :

- 1 – La Rouffinière
- 2 - Route des Prés

- 3 – La Maraisière
- 4 – La Couperie
- 5 – La Pigeonnière

Il n'y a pas de travaux prévus sur les routes de Martigny cette année, il ne reste plus que des petits travaux à réaliser ou de la maintenance.

DEL- 2023- 045 Cession d'une partie d'un chemin d'exploitation dit La Planchette – Commune déléguée de MILLY

CONSIDERANT que le bien communal sis Chemin d'exploitation N° 17 en partie n'est

CONSIDERANT la demande d'un riverain relative à l'acquisition d'une partie du chemin d'exploitation N° 17 dit de la Planchette commune déléguée de MILLY afin de pouvoir réaliser un accès à sa propriété plus dégagé de sa maison,

Compte tenu de l'accord de principe du propriétaire riverain,

Le CONSEIL MUNICIPAL, accepte le principe d'une vente d'une partie du chemin d'exploitation N° 17, et Indique que cette cession fera l'objet d'une enquête publique qui sera fixée ultérieurement en regroupant d'autres aliénations.

DEL- 2023- 046 - Fonds d'aide aux jeunes

Monsieur le Maire reprend les principaux points du courrier du Conseil Départemental sollicitant l'adhésion de la commune au Fonds d'Aides aux Jeunes.

le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes. Le montant de la participation s'élèvera à 0.23 € par habitant, soit 623.07 € (2 709 habitants),

DEL- 2023- 047 - Fonds de Solidarité pour le logement

Monsieur le Maire reprend les principaux points du courrier du Conseil Départemental sollicitant l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal décide de renouveler sa participation pour l'année 2023 pour un montant de 1 896.30 € soit 0.70 € par 2 709 habitants,

DEL- 2023- 048 - Logement Impasse Emile Piel - Devis pour le remplacement de la Fosse toutes eaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été inscrit au budget primitif 2023 le projet de rénovation des logements communaux Impasse Emile Piel, commune déléguée de MARTIGNY.

Une consultation va être lancée prochainement pour la rénovation thermique des logements.

En parallèle, une consultation de 3 entreprises a été lancée concernant l'assainissement eaux usées non collectif, suite à l'étude de sol et de filière réalisée par le Cabinet Amélie CARREAU de BRECEY.

M. le Maire présente les 3 devis.

- Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise TPB du L'OIR, entreprise économiquement plus avantageuse, pour un montant de 26 640.50 HT.

DEL- 2023- 049 – Désignation d'un référent déontologue des élus locaux et adhésion à la mission optionnelle de gestion administrative du collège mis en place par le centre de gestion

Le conseil municipal DÉCIDE de désigner en qualité de référent déontologue de l'élu local, un collège composé des personnes suivantes :

- Monsieur Philippe BOËTON, magistrat honoraire de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, titulaire ;
- Monsieur Jean-Jacques THOUROUDE, avocat honoraire spécialisé en droit public et chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Caen, titulaire ;
- Madame Anne-Marie COUSIN, ancienne maire de Torigny-les-Villes, titulaire.

DEL- 2023- 050 – Occupation du domaine public routier

Vu la délibération du conseil municipal de PARIGNY en date du 28 janvier 1994, fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public au nom du propriétaire, notamment pour une superficie de 14.45 M² correspondant à la grandeur de la création de la véranda du Bar Tabac,

VU, que le commerce et l'immeuble sis au 83, Rue de la Rivière a changé de propriétaire,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

- le conseil municipal décide de fixer la redevance annuelle d'occupation du domaine public notamment le trottoir sis au 83, Rue de la Rivière à 15.58 €/ m² € x 14.45 m² soit 225 € / an

DEL- 2023- 053 - Révision du tarif de la cantine scolaire – Année 2023-2024

Compte tenu de l'inflation actuelle, et de l'augmentation des denrées alimentaires,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité fixe les prix des repas à la cantine pour l'année scolaire 2023 -2024 :

- 3.15 € le prix d'un repas enfant (contre 3.05 €)
- 6.70 € le prix d'un repas adulte (contre 6.50 €)

DEL- 2023- 054 - Règlement intérieur du service de restauration scolaire

Monsieur le maire rappelle qu'il existe actuellement un règlement intérieur succinct concernant le service de restauration scolaire. Ce règlement permet de réglementer l'accès à la cantine et éventuellement aux agents de pouvoir s'y référer pour sévir.

Ce règlement a été modifié en cours d'année scolaire compte tenu du comportement de certains enfants qui s'est dégradé.

Ce règlement a été revu et corrigé pour la prochaine rentrée et doit être soumis au conseil municipal.

le Conseil Municipal accepte le règlement intérieur du service de restauration scolaire

DEL- 2023- 055 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Vu l'article L 361.1 du Code de l'Environnement, relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet d'inscrire le chemin suivant au PDIPR :

- Itinéraire « Boucle de Parigny » Chemin N° 3
- D'apporter des modifications mineures sur les parcours
 - Itinéraire 1 « Circuit des lavoirs » Modification mineure du parcours
 - Itinéraire 2 « Circuit à Travers pommiers, cerisiers et chemin creux » Modification mineure du parcours
 - Voir les tableaux annexes ci-joint

L'entretien d'un chemin inscrit au PDIPR et support d'un itinéraire touristique sera réalisé deux à trois fois par an, selon les besoins.

Dans le cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, le Conseil municipal devra effectuer une demande de désinscription en proposant une substitution appropriée à la pratique de la promenade et de la randonnée, de qualité équivalente (revêtement, sécurité, paysage, dimensions, ...) et assurant la continuité de l'itinéraire.

considérant l'intérêt que représente la pratique de la promenade ou de la randonnée non-motorisée, le Conseil Municipal :

- confirme les caractéristiques des chemins et itinéraires précédemment inscrits au PDIPR sur le territoire de sa commune avec quelques modifications mineures;
- demande au Département l'inscription du nouveau chemin tel que décrit sur la carte et le tableau joints en annexe ;
- s'engage à informer préalablement le Département dans le cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural en lui proposant un itinéraire de substitution conforme aux critères susmentionnés.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents inhérents à cette procédure d'inscription ;
- s'engage à conserver ou faire conserver le caractère physique, public et ouvert à la circulation non motorisée des chemins inscrits au PDIPR par l'entretien nécessaire.

Question et informations diverses

Mme HAMEL Marie-Claude indique que les 2 logements communaux sont loués depuis 15 jours.

Le chemin de la Rouffinière a été scarifié et empierré.

M. PIEL informe que des travaux ont été achevés sur la Route de la Guéreudière une poutre d'environ 100 mètres a été réalisée ainsi que des travaux sur la Route de la Hurlière. Le Chemin d'exploitation de la Guéreudière a été scarifié et empierré.

Les tricoteuses du Foyer Résidence les Hirondelles réitèrent la mise en place de décorations en laine dans le Bourg de Martigny et l'inauguration est fixée au mercredi 12 juillet à 11 H.

M. DANIEL relate également les travaux qui ont été réalisés dernièrement :

- Chemin de la Herbéchère- Un bicouche a été fait après scarification et empierrement
- Salle de convivialité – Un rideau a été changé,
- M. DANIEL rappelle qu'il est toujours dans l'attente de la mise en place de l'éclairage du terrain de pétanque confié à l'entreprise CAHU.

M. GALOPIN indique :

- * les travaux de reprise du regard d'eaux pluviales sur le Chemin du Lavoir de la Rimbouggère sont en cours.
- * Concernant les travaux des logements communaux Impasse Emile Piel, un devis de désamiantage a été demandé et signé concernant les tuyaux de ventilation des fosses toutes eaux, placé dans les communs. Les travaux vont être réalisés la semaine prochaine, avant que les travaux soient lancés.

M. GARNIER donne lecture des devis signés depuis la dernière réunion de conseil ;

Il informe qu'il a adressé un courrier à 3 d'architectes pour demander une proposition d'honoraires sur la réalisation d'un diagnostic de la structure existante de l'ancien presbytère ainsi que sur les travaux de rénovation. Un cabinet est venu visiter le bâtiment.

M. GARNIER relate également la réunion qu'il a eu avec Mme GALBRUN, Conservatrice des antiquités et objets d'art concernant :

- * le tableau « Remise des Clefs à ST Pierre » à l'église de MILLY. La commune est seulement dépositaire, le tableau est propriété de l'Etat. Pour autant, il n'y a pas de subvention pour ce type de restauration.
- * Les stalles de l'Eglise de PARIGNY se dégradent fortement et nécessitent une restauration. Mme. GALBRUN indique que ce n'est pas à cause de l'humidité. Elle va transmettre une liste d'ébénistes susceptibles de pouvoir restaurer ces stalles. Aucune subvention ne va être obtenue puisque l'Eglise n'est pas protégée.
- * Eglise de CHEVREVILLE, Mme GALBRUN souhaite un rapport du CAUE ; C'est planifié le 9 août prochain. Des dossiers de demande de subvention pourront être montés.

Il est projeté 2 nouvelles esquisses concernant le projet du local archives en pignon de la mairie dans la cour de l'école.

M. GARNIER indique que les feux tricolores sont réparés après 15 jours de panne, 2 cartes électroniques ont été endommagées par l'orage du 9 juin.

Il rappelle que les délégués et suppléants pour les élections sénatoriales ont été élus le 9 juin dernier à savoir :

Titulaires

GARNIER	Patrice
HAMEL	Marie-Claude
ROCHEFORT	Jean-Luc
ROTH	Nathalie
DANIEL	Gilbert
GOBE	Laetitia
PIEL	Yves
VEILLARD	Isabelle
HAMEL	René
CHADUC	Fabienne
BERNARD	Eric
LOYER	Pascaline
GERARD	Stéphane
MOTTAIS	Régine
HESLOUIN	Guillem

Suppléants :

HAMEL	Valérie
JAMES	Philippe
CHERBONNEL	Isabelle
THELLIER	Roger
CROCHET	Brigitte

Mme HAMEL relate la chorales des élus

La représentation de la chorale des élus aura lieu le vendredi 15 décembre 2023 à 20h30 à l'Eglise de Les Loges-Marchis.

Les répétitions auront lieu à la salle de réunion de Saint-Brice-de-Landelles aux dates suivantes :

- Jeudi 19 octobre à 20h30
- Jeudi 16 novembre à 20h30
- Jeudi 30 novembre à 20h30
- Jeudi 7 décembre à 20h30

Dates à retenir :

Balade musique et patrimoine : dimanche 17 septembre

Randonnée animée le matin

Balade et pauses musicales l'après-midi

Elections sénatoriales : 24 septembre

Soirée cabaret de Parigny s'Anime : 7 octobre

Repas CCAS :

Parigny : 15 octobre

Martigny et Milly : 22 octobre

Chèvreville: 19 novembre

Concert salle culturelle Parigny : vendredi 20 octobre

Téléthon : vendredi 1^{er} décembre